



La newsletter de l'agroécologie

Novembre 2022 · Numéro spécial COP 27

Agir d'urgence !



C'EST PARFAITEMENT RECONNU : l'Afrique n'est pas responsable du réchauffement climatique et en est une des principales victimes !

Bien avant que ce ne soit un sujet de préoccupation mondiale, l'Afrique de l'Ouest a dû affronter seule les impacts de la variabilité et du changement climatique. Chacun est aussi conscient que la lenteur des réformes dans les pays développés et émergents les plus émetteurs de carbone rendent d'ores et déjà plus qu'illusoire les perspectives d'une maîtrise de la hausse des températures mondiales à moins de 1,5 degré.

Face à cette situation, les agricultures ouest-africaines sont plus que jamais menacées. Elles doivent affronter les phénomènes climatiques exceptionnels et une baisse des rendements induites par le réchauffement du climat. Et ce, alors qu'elles doivent multiplier par trois la production alimentaire d'ici à 25 ans, pour faire face à une demande dopée par la croissance démographique et l'urbanisation !

L'Afrique de l'Ouest doit réussir cette prouesse tout en préservant ses sols, ses eaux, sa biodiversité, ses zones côtières... Elle doit le faire en déployant sa fourniture énergétique pour transformer les systèmes agricoles et assurer le stockage, la transformation, la distribution des produits alimentaires. Elle doit le faire en améliorant la santé et la sécurité sanitaire de ses populations.

Autant d'enjeux ne se « découpent » pas. L'agroécologie permet de les affronter ensemble, et d'y apporter des réponses

en cohérence avec la stratégie climat adoptée par la région, et avec les engagements internationaux pris par les États de la région.

L'heure est désormais au respect des engagements et au redoublement de l'action. Chaque jour perdu nous éloigne de notre capacité à relever ces défis communs mondiaux, régionaux, locaux. Chaque jour perdu accroît les tensions, les conflits, les migrations, les ruptures induites par les bouleversements climatiques.

Notre défi immédiat est de mobiliser la recherche, les dispositifs de formation, les systèmes d'alerte et d'information, d'appui-conseil pour fournir des trajectoires de transition vers une agriculture durable, des solutions technico-économiques concrètes à des dizaines de millions de producteurs. Nous y sommes pleinement engagés.

Mais face à cet enjeu considérable, la « Finance climat » doit se montrer à la hauteur : fournir les services financiers et de gestion des risques à tous les acteurs agricoles et alimentaires ouest-africains pour leur permettre d'engager cette transition agroécologique indispensable. C'est à ce prix que nous pourrions espérer éviter ces nombreux périls.

Sy Alain Traoré

Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural
Commission de la CEDEAO

Un chiffre

Le prix des engrais a presque doublé depuis un an dans la zone CEDEAO



Au sommaire



Éditorial	1
L'agroécologie au centre des enjeux alimentaires et climatiques	2
L'approche intégrée de la CEDEAO	4
La stratégie Climat de la région	5
La finance Climat en Afrique de l'Ouest	6
Échos du terrain	7
La CEDEAO et la COP 27	8

L'agroécologie au centre des enjeux alimentaires et climatiques

C'est dans un contexte d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique aggravée par les effets du changement climatique que le programme Agroécologie a été initié par la CEDEAO dans ses quinze États membres. Il vise à accompagner les exploitations familiales dans une transition agroécologique, une adaptation de leurs systèmes de production, pour leur permette de concilier performances économiques, sécurité alimentaire, renforcement de la ré-

silience, préservation de l'environnement et de la santé des populations.

Financé à hauteur de 16,2 millions d'euros par l'UE et l'AFD, il repose actuellement sur la mise en œuvre intégrée de deux projets complémentaires : le Projet d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest et le Projet d'appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification agricole durable.

Le programme Agroécologie en bref !



Le PAE : sept principes, quatre résultats attendus

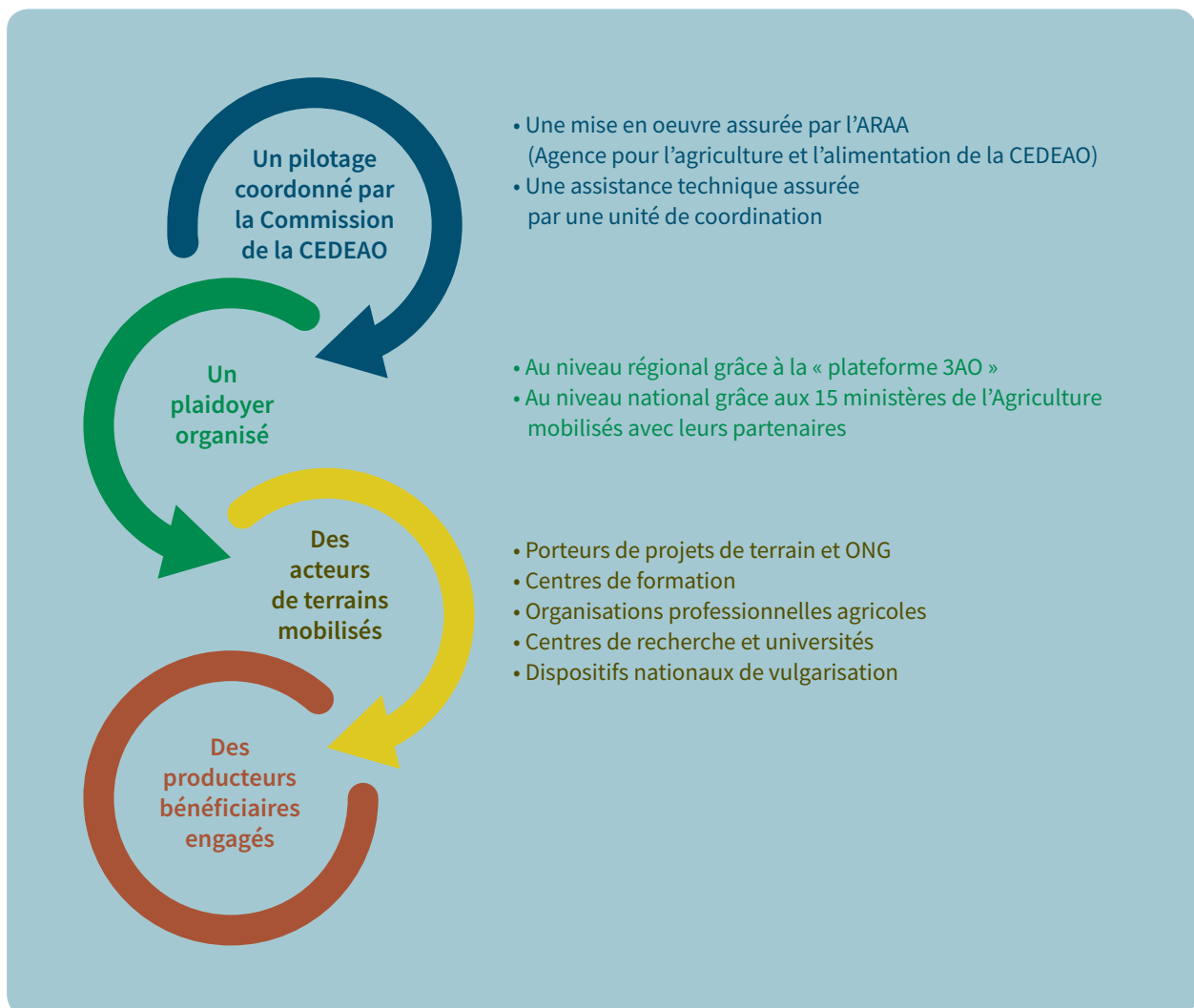
La stratégie d'intervention repose sur sept grands principes :

1. La participation et la responsabilisation des acteurs locaux comme base des interventions.
2. La diversification des démarches d'appui aux producteurs et acteurs locaux.
3. L'action collective comme approche de co-conception des innovations.
4. L'appui-conseil et la diffusion des innovations en tant que principal levier de l'adoption des innovations technologiques.
5. Le renforcement de capacités et le déploiement d'un réseau de centres de formation permettant aux producteurs et productrices de la région de participer de manière inclusive à la co-construction des connaissances.
6. Les échanges d'expériences pour produire de nouvelles connaissances et enrichir les enseignements.
7. La capitalisation des acquis.

Les résultats attendus du Programme sont les suivants :

1. Les collectifs d'agriculteurs et des communautés rurales sont accompagnés vers une intensification agroécologique.
2. Les connaissances et les bonnes pratiques d'agroécologie, d'intensification agricole durable et d'agriculture écologiquement intensive sont promues dans les dispositifs de formation.
3. Les innovations technologiques d'intensification agricole durable adaptées aux petits producteurs sont vulgarisées.
4. Les expériences sont capitalisées, intégrées et promues dans les politiques agricoles.

Comment est mis en œuvre le programme Agroécologie de la CEDEAO ?



L'approche intégrée de la CEDEAO

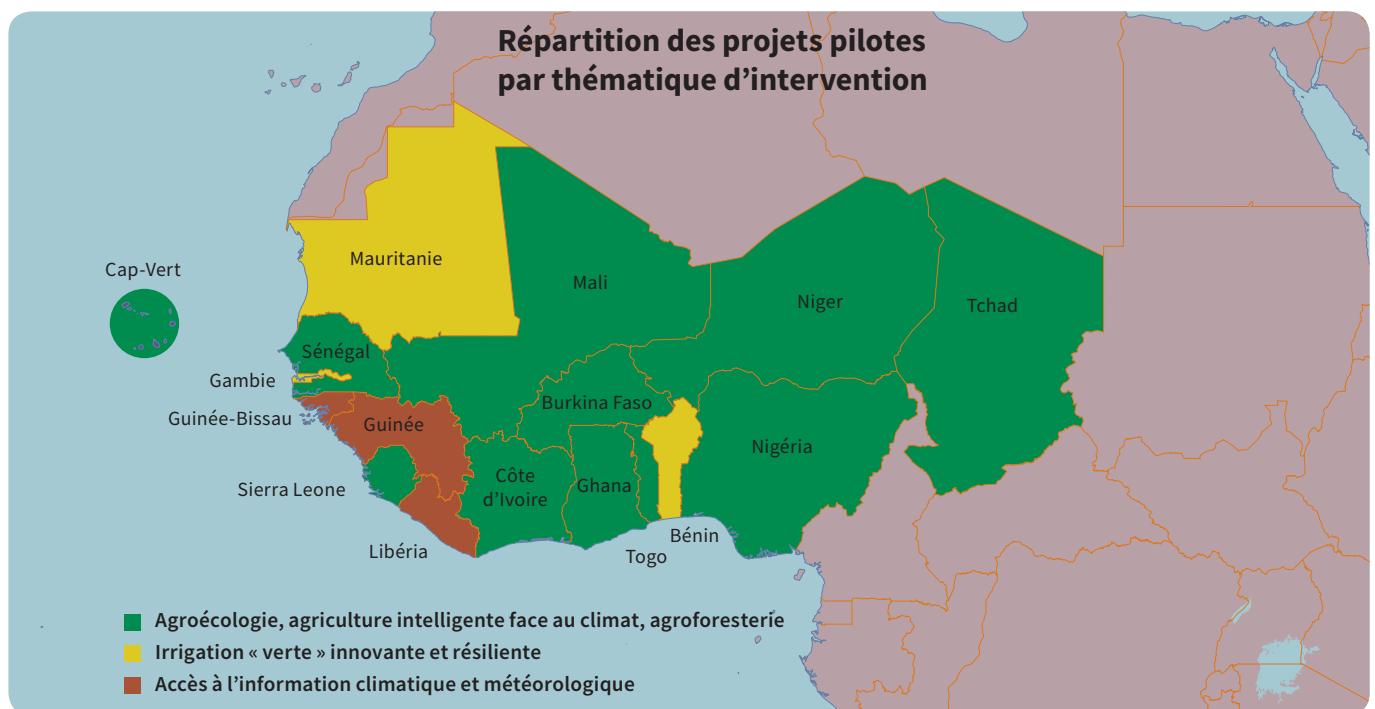
Avec l'appui de ses partenaires de la Communauté internationale, la CEDEAO déploie plusieurs programmes de développement qui convergent dans leurs objectifs : atténuer le réchauffement climatique et adapter les systèmes agricoles et alimentaires aux conséquences des changements climatiques.

Pour la CEDEAO il s'agit de travailler de façon cohérente, complémentaire et simultanée sur toutes les dimensions : intégrer les enjeux climatiques (atténuation des émissions, adaptations des systèmes agroalimentaires), renforcer la résilience des populations, intensifier les productions sur des bases socioéconomiques et environnementales durables pour accroître la souveraineté alimentaires de l'Afrique de l'Ouest, et enfin, permettre à cette dernière de peser dans les négociations internationales sur le climat.

La plupart des programmes déployés dans le cadre de la politique agricole (ECOWAP) et de la politique environnementale (ECOWEP) régionales intègrent désormais, quels que soient leurs objectifs principaux, les enjeux liés à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et la promotion des outils de gestion des risques qui y sont liés (renforcement des outils de détection et de prévision météorologiques, assurances, crédit, etc.).

L'ensemble de ces programmes sont placés sous la maîtrise d'ouvrage de la Commission de la CEDEAO, à travers le Département des Affaires économiques et de l'Agriculture, duquel dépendent deux directions particulièrement impliquées : la Direction de l'Agriculture et du Développement rural d'une part, la Direction de l'Environnement, d'autre part.

Accompagner les pays et les acteurs, produire et diffuser des références, adapter les dispositifs institutionnels



2022, la CEDEAO adopte sa première stratégie régionale Climat

L'année 2022 a été marquée par l'aboutissement du processus d'élaboration de la stratégie régionale Climat de la CEDEAO et son plan d'actions à l'horizon 2030, adoptés par la quatre-vingt-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO tenue du 30 juin au 1^{er} juillet 2022 à Accra (Ghana).

La stratégie régionale Climat contient des objectifs d'adaptation — enjeu prioritaire pour la région — et de contribution à l'atténuation aux changements climatiques. Ces objectifs sont déclinés par secteur (agriculture, énergie, transport, santé, etc.) et sont fixés à l'horizon 2030, en cohérence avec les échéances des engagements des États membres pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, puis prévoit une révision à horizon 2050, dans un processus d'amélioration continue, conforme à l'Accord de Paris. La vision de la stratégie est quant à elle une vision de long terme, fixée à l'horizon

2050 en cohérence et résonnance avec la nouvelle vision 2050 de la CEDEAO.

La stratégie régionale Climat détaille également la façon dont les institutions régionales, les États membres, leurs partenaires et les acteurs de la société civile, vont coopérer pour la mise en œuvre. Elle vise un changement de paradigme institutionnel et des transformations profondes dans la société, qui devront aboutir à ce que chaque projet et politique régionale soit compatible avec l'Accord de Paris.

Parmi les sujets de coopération régionale en lien avec la « gouvernance climat », la préparation des négociations internationales annuelles sur le climat et la consolidation de positions communes régionales font partie des priorités, et s'inscrivent dans un long processus historique de partenariat entre la Commission de la CEDEAO, les États membres et les autres institutions régionales (UEMOA, CILSS, BOAD, BIDC).

Les attentes prioritaires pour la région Afrique de l'Ouest lors de la COP 27

La CEDEAO et ses États membres se sont accordés sur les attentes prioritaires pour la région. C'est sur l'avancement de ces 5 sujets prioritaires que l'Afrique de l'Ouest jugera le succès ou non des négociations annuelles sur le climat en cours à Charm el-Sheikh lors de la COP 27 :

- **Augmenter l'ambition de réduction des émissions de GES** : il est nécessaire que la communauté internationale — et plus particulièrement les États émettant le plus d'émissions — revoit ses ambitions à la hausse en matière de réduction de gaz à effets de serre, les objectifs des CDN actuelles et des stratégies à long terme doivent être augmentés pour maintenir l'objectif de 1,5°C, au risque de générer davantage d'impacts irréversibles pour les pays les plus vulnérables ;
- **Article 6 de l'Accord de Paris** : pour générer des nouvelles opportunités de financements dans la région, les nouveaux mécanismes de « marchés carbone » doivent être immédiatement opérationnalisés, conjointement à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités par le secrétariat ;
- **Adaptation** : passer de la planification à l'opérationnalisation de l'adaptation aux changements climatiques, notamment à travers la démonstration de l'avancement des travaux du Comité d'adaptation ;
- **Pertes et préjudices** : des progrès significatifs doivent être réalisés en vue de l'opérationnalisation du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD), il est nécessaire que la COP 27 puisse enfin convenir des dispositions à prendre pour lancer officiellement le SNLD et apporter des réponses concrètes aux pertes et préjudices existants auxquels l'Afrique de l'Ouest doit inévitablement faire face malgré les efforts d'adaptation entrepris ;
- **Finance climat** : l'objectif de 100 milliards de dollars du Fonds vert pour le climat doit toujours être atteint en parallèle de la définition du nouvel objectif 2025. Par ailleurs, une facilité financière spécifiquement dédiée aux pays africains devrait être établie pour se concentrer sur leurs besoins et priorités en termes d'adaptation, dans la suite des promesses de la dernière COP à Glasgow, ainsi que renforcer et accélérer l'accès aux financements spécifiquement dédiés à l'adaptation d'une part, les pertes et préjudices d'autres part ainsi que la REDD+.

Des investissements climatiques en croissance mais très en deçà des besoins

La CEDEAO a pris l'initiative de promouvoir un suivi régulier des flux financiers climatiques vers la région CEDEAO-CILSS. Ainsi, la première édition publiée en 2020 révélait un bilan total estimé à 1 377 millions de dollars US entre 2003 et 2019 provenant de sources multilatérales, en majorité pour des actions d'adaptation. La deuxième édition, validée en septembre 2022 et couvrant la période allant de mars 2019 à juin 2022, a mis en exergue un volume de 3 888 millions de dollars US. provenant de sources multilatérales et bilatérales. Les financements multilatéraux représentent à eux seuls plus de 86 % des financements internationaux, soit 3 325 millions de dollars US. L'analyse des différents instruments financiers mobilisés montre que le financement par prêt est le plus utilisé avec une part de 47 %, et plus de 45 % des ressources financières climatiques ont été mobilisées sous forme de subvention. Concernant les domaines thématiques : 36,4 % des flux financiers internationaux ont servi à financer des actions transversales, 35,8 % ont été dirigés vers l'adaptation et 27,8 % à l'atténuation. En terme cumulatif durant la période 2003–2022, le bilan global est établi à 5 273 millions de dollars US. On note une augmentation des investissements climatiques depuis 2019 dans la région, mais en deçà des attentes.

Ces deux éditions ont mis en exergue les grandes disparités entre les pays de la région d'une part, et d'autre part le déficit entre les ressources réellement mobilisées et les besoins exprimés par les pays, particulièrement au vu des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. En effet, selon les Contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées des pays de la région CEDEAO-CILSS, le besoin en financement climatique pour mettre en œuvre l'ensemble des actions d'atténuation et d'adaptation est estimé à 340 milliards de dollars US. En ligne avec la période de mise en œuvre des CDN (2020–2030), les financements climatiques ainsi mobilisés des sources internationales entre le mois de

mars 2019 et juin 2022 ne représentent que 4,7 % des besoins conditionnels exprimés par certains pays à travers leurs CDN. Avec la cadence actuelle de mobilisation des financements internationaux vers les pays de la région CEDEAO-CILSS, les besoins exprimés par les pays dans leurs CDN ne pourront être honorés, d'autant plus que les ressources financières nationales demeurent limitées et souvent mobilisées pour couvrir des besoins socio-économiques urgents.

La CEDEAO renforce ses capacités de mobilisation de la finance climat via (i) la soumission du dossier d'accréditation de la BIDC au Fonds vert pour le climat (FVC) pour renforcer les performances de la région en matière de mobilisation des ressources, (ii) l'accréditation au *Financial Management Capacity Assessment* de l'ARAA pour élargir la base d'agents fiduciaires pouvant faciliter la mise en œuvre des programmes d'appui préparatoires du Fonds Vert pour le Climat dans la région CEDEAO et (iii) l'accompagnement du CILSS dans la constitution de son dossier FVC, (iv) la formation de plus de 500 acteurs des secteurs public et privé dans les quinze États membres sur le développement de projets climat constituant un gage de facilitation et d'accélération de l'accès à la finance climat dans la région (v) le développement de programmes régionaux pour soutenir l'accès des États membres (env. \$150M) au financement climatique dans la mise en œuvre de la stratégie régionale climatique de la CEDEAO dans les domaines agricole et forêt.

Un appel d'urgence est désormais lancé par les pays de la région envers les partenaires techniques et financiers pour que des appuis supplémentaires soient programmés et mobilisés afin d'appuyer le « développement bas carbone et résilient » de la région. La CEDEAO rappelle l'importance et l'urgence d'accélérer le financement climatique au cours de la prochaine décennie au niveau national et régional.



Échos du terrain

Des jardins agroécologiques pour régénérer les sols et la biodiversité dans la région de Gao au Mali – l'expérience de l'ONG UAVES

L'acquisition de terres fertiles a, depuis longtemps, été l'une des contraintes majeures des petits producteurs. Le défrichement qui continue, contribuant à la déforestation et à la réduction de la biodiversité, combiné à l'érosion et à la baisse d'une pluviométrie mal répartie dans le temps et l'espace, entraîne une diminution de la production agricole paysanne accentuant ainsi l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

De 2019 à 2022, l'ONG UAVES, appuyée par le PAE, a mené des activités d'appui-conseil auprès des producteurs afin de contribuer à l'amélioration et la diversification des productions agricoles, limiter l'emblavure de nouveaux champs, fa-

voriser la réhabilitation des terres dégradées jadis abandonnées, et limiter l'exode rural dans la zone du projet.

Les techniques agroécologiques mises en avant par le projet sont essentiellement la fertilisation naturelle à travers les matériaux locaux et accessibles, la lutte antiérosive par des cordons pierreux et des demi-lunes, la fixation des dunes, l'association et la rotation des cultures, l'agroforesterie, et le petit élevage. Ces appuis-conseils ont permis la fixation des paysans bénéficiaires sur le même espace afin de permettre la régénération assistée des espaces dégradés pour les besoins de pâturage des animaux de case.

Les concertations nationales au Ghana

Parmi les activités phares du programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest figure l'organisation de concertations nationales autour des transitions agroécologiques.

C'est dans ce cadre et à l'initiative du Ministère de l'Agriculture du Ghana (MoFA), en collaboration avec le Centre pour les connaissances autochtones et le développement organisationnel (CIKOD) et l'Association des agriculteurs paysans du Ghana (PFAG) qu'a été organisée la première journée de dialogue politique national sur l'agroécologie dans le contexte du changement climatique. La concertation a réuni des acteurs étatiques et non étatiques pour dialoguer et débattre des stratégies visant à influencer les décisions politiques nationales et les investissements dans l'agroécologie au Ghana.

Les recommandations clés et les actions retenues au titre de la feuille de route du MoFA sont :

- Accroître l'investissement dans la recherche-action participative ;
- Intégrer l'agroécologie dans les politiques et plans nationaux de développement agricole ;

- Documenter et valider les connaissances et pratiques autochtones liées à l'agroécologie ;
- Accroître la sensibilisation pour maximiser l'adhésion nationale et politique ;
- Créer des villages agroécologiques modèles pour faciliter les démonstrations et les échanges entre acteurs ;
- Intégrer l'agroécologie dans les programmes d'apprentissage ;
- Faciliter l'accès aux marchés, à un prix plus élevé, des produits issus de l'agroécologie ;
- Concevoir un outil d'évaluation permettant de définir et identifier les principes et indicateurs agroécologiques clés ;
- Assurer des changements structurels tels qu'un accès accru à la terre pour les femmes ;
- Assurer une plus grande inclusion des engrais organiques dans les programmes nationaux tels que le *Planting for Food and Jobs* (PFJ) créer un outil d'évaluation pour garantir la qualité desdits engrais.

Études et publications

Rapport final de l'étude sur l'inventaire et la caractérisation des centres de formation en agroécologie et l'analyse appro-

fondie des centres à soutenir par le programme Agroécologie : <https://app.box.com/s/g54fxv1hml97616xhptrq38r75s1s8if>

L'Alliance 3AO : un partenaire central de la CEDEAO

L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) est une plateforme de coordination et de relais d'information composée d'organisations paysannes, d'instituts de recherche/universités, d'ONG internationales et de mouvements sociaux. Elle a pour objectif de promouvoir et d'accompagner une transition agroécologique en Afrique de l'Ouest pour garantir des moyens d'existence résilients, durables et adaptés aux nouveaux enjeux agricoles ouest-africains.

À travers une série d'actions concrètes et concertées, 3AO vise à renforcer les synergies entre différents organismes et échelles d'action pour accentuer la force du plaidoyer, la visibilité du mouvement, et l'impact des initiatives agroécologiques. Elle est un partenaire privilégié du PAE dans l'organisation des concertations régionales.

https://www.roppa-afrique.org/IMG/pdf/3ao_brochure_planche_1_.pdf

Le processus de préparation de la COP 27 en Afrique de l'Ouest

Les institutions régionales organisent chaque année un atelier régional de préparation aux Conférences des parties (COP). À l'approche de la 27^e Conférence des parties (COP 27) de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les institutions régionales ouest-africaines se sont réunies avec leurs États membres à Lomé, du 27 au 29 septembre dernier pour préparer les négociations internationales sur le climat (Charm el-Cheikh, Égypte, 6 au 18 novembre 2022).

Animées notamment par le Groupe régional d'appui aux négociations internationales sur le climat (GRANIC) de la CEDEAO, les discussions se sont conclues sur un ensemble de positions communes des négociateurs des États membres de la région, en cohérence avec la stratégie régionale climat de la CEDEAO. Les négociateurs se sont par ailleurs entendus sur une organisation à mettre en place afin de représenter au mieux les intérêts de la région au sein des différents groupes thématiques prioritaires de négociations.

**« L'humanité a le choix : coopérer ou périr.
Il s'agit soit d'un pacte de solidarité climatique,
soit d'un pacte de suicide collectif »**

Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, COP 27, 7 novembre 2022

L'agroécologie réduit les émissions de carbone, protège les sols et la biodiversité, prend soin des femmes, des hommes, assure leur alimentation et leur fournit les moyens d'existence pour protéger, éduquer et soigner leurs enfants, les générations futures.



Directeur de publication : Ousseini Salifou
Responsable de la communication : Francis Dabiré
Coordination de la rédaction : Borgui Yérïma
Maquette-infographie : Emmanuel Jeudy

La Newsletter de l'agroécologie, n°1, novembre 2022. Une publication de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA).

Cette publication est éditée sous la seule responsabilité de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO, avec l'appui éditorial du groupement « Bureau Issala-Jade Productions ». Elle ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de l'AFD, des États membres de la CEDEAO et des partenaires techniques.

Des commentaires sur ce document peuvent être adressés à l'ARAA :

✉ pae@araa.org

ARAA

83, rue des Pâtures (Super Taco)

01 BP 4817 Lomé, Togo

+ 228 22 21 40 03

www.araa.org

appui financier



appui technique